

AFFAIRE N° 14

EMPRUNT de 600.000 francs CFA avec la Caisse Centrale de
Coopération Economique

Le Maire donne lecture du rapport.

Messieurs,

Je vous donne lecture de la lettre suivante n° 328 FIDOM
III/2 du 31 Mars 1959:

REPUBLIQUE FRANCAISE

Saint-Denis, le 31 Mars 1959

LE PREFET de la REUNION

à Monsieur le MAIRE - SAINT-DENIS

MN/RE
PREFECTURE
DE
REUNION

de Division
de Bureau

328/ FIDOM

OBJET: Protection des berges de la Rivière du Butor

M. l'ingénieur en Chef des Ponts & Chaussées vient de faire le point des études et des démarches, que je lui avais demandé d'entreprendre en étroite liaison avec vous-même, en vue de la protection des berges de la rivière du "Butor".

Selon les renseignements fournis, le montant de l'opération s'élèverait à 9 millions. M. FALCONNIER, qui représente les riverains, se serait engagé à y participer pour une somme de 1.500.000 francs et vous-même auriez accepté d'y apporter la contribution de la commune fixée également à 1.500.000 francs soit donc un total de 3.000.000 de Fr.

Il resterait ainsi à trouver une somme de 6 millions, que je suis prêt à prélever sur les crédits, qui resteront en principe disponibles sur le budget FIDOM après la réalisation de la 2ème tranche de travaux actuellement à l'étude au titre de la protection des berges de la Rivière "Patates à Durand". Toutefois, ces crédits étant inscrits à la section "Commune" du budget FIDOM, ils ne pourront être utilisés qu'après avoir "transité" dans votre budget selon la procédure habituelle, et feront l'objet de la ventilation suivante:

- Subvention 5.400.000 Fr, soit 90 %
- Prêt de la Caisse Centrale 600.000 Fr, soit 10 %

En d'autres termes, votre commune devra, outre sa participation directe de 1.500.000 francs dont il a été fait état plus haut, s'engager à voter les crédits nécessaires au remboursement de l'avance de 600.000 francs que la Caisse Centrale pourra lui consentir.

Je vous serais donc obligé de bien vouloir appeler l'assemblée municipale à délibérer sur cette question et de me tenir informé des engagements, qu'elle aura bien voulu prendre.

Le Préfet,
Signé: PERREAU PHADIER. ✓

En conséquence, je vous demande, Messieurs, de m'autoriser à contracter avec la Caisse Centrale de Coopération Economique un emprunt de 600.000 francs représentant le complément de la contribution communale;

- de signer avec cet organisme la convention d'emprunt à court terme et tous actes nécessaires à la réalisation de celui-ci;
- d'inscrire chaque année au budget les ressources nécessaires à l'amortissement de cet emprunt;
- de confier l'exécution et la surveillance de ces travaux au Service des Ponts & Chaussées.

Le Maire,
Signé: Gabriel MACE.

Après échange de vues la question est renvoyée à la prochaine séance.